

EDITORIAL

Concurrence

ENCORE du rififi autour des honoraires notariaux. La profession oppose un nict catégorique au Conseil de la concurrence et son avis consultatif cautionnant le plafonnement. Driss Guerraoui semble pourtant beaucoup plus souple que son prédécesseur, Benamour, qui, dans une orientation libérale beaucoup plus radicale, avait préconisé tout simplement le déplaçonnement des tarifs. Mais passons. Comme pour d'autres professions libérales, l'argument des spécificités de l'activité est mis en avant par la résistance. Ces spécificités existent, il faut bien l'admettre. Dans ce paysage, les fondations se sont imposées depuis des années à coup de sédimentations législatives et d'autorégulation. Elles expliquent l'émergence de marchés protégés pour ainsi dire par des pressions institutionnelles, d'un côté, normatives, c'est-à-dire le poids des différentes instances représentatives, et de l'autre, coercitives puisque l'accès à ces métiers est contrôlé par l'Etat, lorsque ce ne sont pas les ordres professionnels, et justifiées par l'intérêt public des services proposés. C'est en quelque sorte la contrepartie au rôle social et aux exigences d'expertise technique dont ces professions se sont toujours prévaluées.

Sur le fond pourtant, la ligne de défense des professions interpellées n'est pas d'une solidité à toute épreuve. Peuvent-elles rejeter indéfiniment des préoccupations de libéralisation, lorsqu'il est établi que les marchés/métiers protégés sont les moins efficaces économiquement?

Cette quête de maturité n'est pas nécessairement mortifère. Ces professions peuvent se réinventer si elles acceptent d'atténuer des situations de symétries informationnelles, souvent au désavantage des clients. Si elles font aussi jouer un peu de concurrence, avec idéalement l'objectif de rapprocher les tarifs de leurs coûts réels. □

Mohamed BENABID



Ph. ABY

L'Afrique, terre de compétition du capitalisme

Par Amir BEN YAHMED

Voir page 21

Voir page 2

Amnistie fiscale

Attention au contrôle!

- En cas d'avis de vérification, plus possible de souscrire une déclaration rectificative
- Le contribuable peut toujours négocier un accord à l'amiable
- Un guide pratique publié aujourd'hui



Batailles fondatrices pour le Conseil de la concurrence

LE régulateur donne un avis favorable pour le plafonnement des honoraires des notaires. Il laisse aussi une brèche ouverte pour la concurrence. L'avis du Conseil de la concurrence déplaît fortement à l'Ordre des notaires. La corporation menace déjà de faire grève et entame, aujourd'hui, à Casablanca, une première sortie publique. Au-delà de cette actualité mouvementée, il y a une histoire

institutionnelle qui se forme. Après le débat sur la réglementation des prix des hydrocarbures, voici celui sur les honoraires des notaires. Ce nouvel épisode renseigne sur le rôle des instances constitutionnelles à animer le débat public démocratique. Mais pas seulement. Le Conseil de la concurrence doit aussi s'affirmer en tant que régulateur fraîchement relancé. □

Voir page 5

■ Cuir: Les professionnels s'attaquent enfin à l'amont

Voir pages 10 & 11

■ Intelaka: Al Barid Bank s'allie au Crédit Agricole

Voir pages 6 & 7

L'ECONOMISTE.com



ACCÉDEZ GRATUITEMENT À LA PLUS GRANDE BASE DE DONNÉES D'ARCHIVES AU MAROC

